



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance

Du Lundi 20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENAUX - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécile BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Alizé GALAND à Jacques DECHENAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Fabien MYLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	26
Procurations :	03
Votants :	29

Votes exprimés

- Vote pour : 26
- Vote contre : /
- Abstention : /
- Ne prend pas part au vote : 3

26 : Demande de subvention, rénovation de l'éclairage public

L'éclairage public étant une source de dépense non négligeable (consommation d'énergie, coût de maintenance et d'entretien), la commune souhaite rénover son parc d'éclairage.

En 2012, la commune a fait le choix d'un éclairage intelligent et innovant sur l'axe piéton et cycle de la voie de contournement, en installant 67 points lumineux avec détection de présence et abaissement de puissance. Depuis 2013, ce sont 258 points lumineux qui ont été remplacés, soit 21% du parc. Ces travaux ont permis d'aboutir à une baisse des consommations de 76% sur ces projets de rénovation.

La commune souhaite continuer ce plan de rénovation de l'éclairage public, en remplaçant progressivement les luminaires existants par des luminaires à LED couplés avec un programme de variation de puissance.

L'objectif 2022-2026 est de remplacer 206 points lumineux anciens par des lanternes LED, pour poursuivre la diminution de la consommation énergétique.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales, Police Municipale » en date du 9 juin 2022 ;

Considérant que l'enveloppe financière globale de cette opération est estimée à 148 759 € H.T. ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide par 26 pour et 3 ne prend pas part au vote** Bernard RIONDET - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

- **DE DEMANDER** une subvention aussi élevée que possible à l'ensemble des collectivités et organismes susceptibles de financer cette opération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de signer le marché de travaux, toutes les pièces, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

Annexe(s) :

- PPI 2022-2025
- Rapport CITEOS – Eclairage Rénovation 2021

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Le Maire,

Guy GENET

